LA DÉMISSION

D U

BOURREAU DE PARIS.

LETTRE de l'Exécuteur des hautes-œuvres aux Amateurs ſes confreres, inventeurs du jeu de la Lanterne, & de quelques autres facéties très-propres à former l'eſprit d'une grande Nation.

Ceſſere Magiſtri. (*Virg. Georg. L.* 3.)

QUOIQUE je ſois Bourreau, Meſſieurs, vous ſaurez que je ſuis Patriote; & ſi un uſage ridicule, imité des Romains, qui l'avoient pris des Rhodiens, me force de coucher hors des barrières, je n'en ſuis pas moins de la *Nation* qui couche dans la Ville.

Et même, attendu que la *Nation*, qui monte la garde à ces barrieres, n'y arrête pas les feuilles à deux ſols avec autant de ſévérité que les munitions, vous ſaurez que je ſuis Philoſophe & Républicain, comme le Palais-Royal lui-même.

Les fonctions publiques ne peuvent être une propriété, & tout Citoyen a droit d'arriver à tous les honneurs. En suivant ce principe dans tous ses corollaires, il est clair que tout le monde a un droit égal à devenir Chancelier, Maréchal de France, Cardinal ou Bourreau.

De plus, toutes les professions doivent être libres, ce qui est très-favorable au progrès des arts; d'où je conclus en bon Economiste, que la liberté de pendre est du droit commun; qu'il est bon d'ouvrir cette nouvelle carriere à l'industrie nationale, & que la bonne compagnie n'en seroit que mieux justiciée, pour ne l'être que par le premier venu.

Je vois dans ce principe que je n'ai été jusqu'ici qu'un Privilégié, un Monopoleur & une maniere d'Aristocrate; en vérité, j'en suis tout honteux.

Mais le moment des sacrifices est venu. La belle chose, messieurs, que la prise de la Bastille, pour rendre généreux des Nobles, des Prêtres & des Bourreaux! Je me joins donc, sauf votre respect, à la Noblesse & au Clergé; je remets entre les mains de la Nation, non-seulement mes exemptions pécuniaires, mais même tous mes droits honorifiques, & notamment le privilege exclusif d'écarteler, rouer, brûler, pendre, décapiter, &c. dont ma famille & moi nous jouissions, comme de raison, par les droits du sang.

Vous m'avouerez du moins qu'en qualité d'Exécuteur, je m'exécute assez joliment.

Mais il faut que je le déclare, c'est vous sur-tout, mes chers confreres, qui m'avez entraîné, car j'hésitois. Si beau que fût le droit que je rendois à la nation, la nation pouvoit fort bien ne s'en pas soucier: un peuple bourreau n'est pas chose commune, & je ne vous croyois pas si avancés. Bien loin de refuser ma démission, vous l'avez dévancée; vos brillantes expéditions me surpassent, vous avez porté l'art des supplices à une perfection dont je ne suis plus digne; & tout professeur que je suis, je rends les armes aux amateurs.

Dites-mois pourtant, chers confreres, pourquoi tout le monde ne vous admire pas autant que moi! il y a une cabale de ceux qu'on appelle honnêtes gens, même des meilleurs amis du peuple & de la liberté, ces gens-là tiennent de singuliers propos.

Ils prétendent que la liberté ne consiste pas à ce que tout le monde commande également, mais au contraire à ce que tout le monde obéisse également; que lorsque tous les citoyens concourent à la formation des Lois, ce ne seroit pas la peine de les faire soi-même pour les violer barbarement; qu'il est aujourd'hui indigne du Peuple François d'imiter,

ſes Tyrans, en abuſant du droit du plus fort ; que nos mouvemens convulſifs & ſéditieux tiennent plus de la populace de Conſtantinople que des citoyens de Philadelphie ; que des eſclaves ameutés, trop certains de rentrer bientôt dans leurs fers, preſſent leurs vengeances, mais qu'un peuple libre attend la loi, le juge & l'Arrêt ; qu'à l'exemple des Grecs & des Romains, les Anglois & les Américains regardent comme aſſaſſiné un homme immolé ſans jugement ; que même par ces excès, le peuple manque ſon but, trahit ſa propre vindicte, & fait grace à ceux qu'il punit ; puiſqu'enfin leur crime n'étant point prouvé, leur nom n'eſt qu'à peine flétri & ſe ſauve, du moins dans l'avenir, de l'opprobre qui lui étoit dû. Ils ſoutiennent même que dans ces exécutions précipitées il eſt difficile de ne pas ſacrifier ſouvent l'innocent, & que pour rapandre le ſang des citoyens à tort & à travers, on pouvoit bien s'en rapporter à ces Parlemens ariſtocrates, les aſſaſſins de Calas & de la Barre.

Enfin ils ſe récrient ſur les circonſtances des dernieres expéditions. A les entendre, les atrocités de la mort de F..... & de B.... déshonorent un peuple généreux & éclairé ; dans le moment où l'on reſſuſcite le droit naturel, il eſt monſtrueux d'étouffer ainſi la nature ; ces hideux tableaux feront

horreur à toute l'Europe, & il ne falloit pas faire horreur aux étrangers pendant qu'ils étoient en train d'admirer.

Vous n'exigez pas ſans doute, mes chers confreres, que je réponde ſérieuſement à ſes billeveſées; je ne les rapporte que *per maniera de ginoco.*

Que veulent-ils dire, par exemple, *avec ces circonſtances déshonorantes*, &c. chicane de forme!... quelles pauvretés!...... Quoi! parce que vous faites baiſer à un Intendant la tête ſanguinolente & livide de ſon beau-pere, ils ignorent donc que cet ingénieux raffinement eſt l'imitation d'une coutume de Siam; on y attache la tête du criminel au col de ſes complices, uſage qui fait, comme chacun ſait, le plus grand honneur à la philoſophie ſiamoiſe.

Quoi de plus ridicule encore que l'eſpece de honte dont ces bonnes gens voudroient couvrir notre art, & l'heureuſe licence avec laquelle vous l'exercez! La profeſſion de Bourreau eſt en honneur par toute la terre. Sans parler de l'Allemagne, mon Confrere de Pekin porte la ceinture jaune comme les Princes du Sang Chinois. Cette charge eſt la premiere prérogative & le plus beau talent des Seigneurs de Géorgie, qui ne reſſemblent pas mal à nos feudataires du regne de Hugues-la-Groſſe-Tête, dit *Capet.* Qu'eſt-ce qui ne ſait pas que le très-gracieux Em-

pereur de Maroc s'eſt toujours fait un honneur & plaiſir de couper lui-même les têtes de ſes fideles Sujets ! C'eſt une petite ſatisfaction que Mahomet ne ſe refuſoit point ; quelles autorités pour un bon François qu'un Prophête, un Empereur, & qui plus eſt, un Maroquin.

J'imagine, mes chers Confreres, que vous n'êtes pas plus touchés de la comparaiſon des Américains. Bellle liberté que celle d'un peuple qui ne ſe fait pas juſtice par ſes mains. Pour moi, je ne connois que les Sauvages de libres, & je ne ſerai pas content que, graces à vous, on ne trouve l'indépendance des forêts du Canada dans les rues de Paris.

Mais puiſqu'on veut raiſonner, qu'on réponde à mon argument. Le droit de vie & de mort eſt l'attribut de la Souveraineté. La Souveraineté réſide dans la Nation. Or, quatre ou cinq cents amateurs comme vous ſont la Nation, plutôt qu'un chétif *Carnifex* comme moi ; d'où je conclus que toutes les fois que vous vous trouverez quatre ou cinq cents Souverains ſur le pavé de Paris, vous ferez ſagement d'uſer de votre droit de vie & de mort ; à moins cependant que vous ne trouviez ſur votre chemin cinq ou ſix cents Souverains plus forts que vous, auquel cas votre droit ne ſeroit plus ſi clair.

En deux mots, le parti que vous avez pris de vous passer de moi, est un digne effet du progrès des lumieres & de la régénérstion françoise. De ce que les Citoyens devoient s'entregarder, vous en avez conclu qu'ils pouvoient bien s'entre-crucifier. Cela va de soi-même. Rien de plus heureusement imaginé que de suspendre un homme en guise de reverbere ! En effet, quoi de plus propre à éclairer les gens ! Je m'en rapporte à tant de Courtisans que la lanterne a si bien illuminés ; aussi est-ce maintenant un des jolis proverbes de la langue : honneur à la sagesse des Nations.

Je m'entête donc dans mon admiration pour vous & vos usages, & vos grands Spectacles avec leurs agrémens. Ce qu'ils ont de mieux, c'est qu'ils font tomber d'un seul coup deux préjugés ; désormais les noms de Bourreau ou de Pendu seront des sobriquets sans conséquence, puisqu'enfin, par le temps qui court, chacun sera toujours à la veille d'être l'un ou l'autre.

Au reste, vos succès sont dignes de vous. Voyez la sage émulation avec laquelle les Provinces vous ont suivis ; on a vu des enfans même vous imiter, ils ont leur lanterne comme leurs patrouilles ; c'est ainsi que les enfans des Perses rendoient la justicé entr'eux ; il est pourtant assez bouffon que

638

l'apprentiſſage de ma famille ſoit devenu l'éducation de toute la France.

Je vous exhorte donc, honorables Amateurs, à conſerver précieuſement, ſi cela ſe peut, l'uſage de la lanterne, que je trouve très-conſtitutionnel; & pour le conſacrer, voici ma motion.

Je propoſe que la cérémonie du reverbere s'appelle déſormais *Acte de Liberté*, comme les feux de joie de la Sainte Inquiſition s'appellent *Acte de Foi*, *Autodafé*; ce qui paroîtra fort raiſonnable, puiſque, après tout, il eſt évident que, ſans corde & ſans fagot, il n'y auroit ni foi ni liberté.